Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Froid, veuillez visiter :
bpfroid.fr/annales-sujets-et-corriges

BP FROID • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Travail, Sécurité, Prévention

Session 2009 • Code sujet : **U50** • Durée : **30 min dont 15 de préparation** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prévention et sécurité lors de l'acheminement d'une unité de climatisation** (3 questions) — **Page 3**
2. **Législation du travail et santé au travail** (6 questions) — **Page 5**
3. **Expression orale** (1 question) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF)/2009/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2009 - 1-Sujet.pdf

1. Prévention et sécurité lors de l'acheminement d'une unité de climatisation

Alain et un collègue doivent acheminer en hauteur une unité de climatisation de 100 kg dans une maison ancienne de Bordeaux. L'accès se fait par une cour étroite, ce qui empêche l'accès mécanisé depuis la rue, et l'analyse s'appuie sur les consignes de sécurité de l'annexe.

Prévention et sécurité

Question 1.1. Énoncer les règles de sécurité à mettre en œuvre dans la situation proposée en vous aidant du document en annexe.

1. Lire la notice et vérifier l'état du matériel de levage, des accessoires et des points d'ancrage. Leur capacité doit être adaptée à l'unité de 100 kg.
2. Dégager le passage, vérifier la stabilité du support et baliser la zone. Éloigner les tiers et ne jamais circuler ni stationner sous la charge.
3. Porter casque, gants et chaussures de sécurité. Utiliser un harnais antichute si le poste en hauteur l'exige.
4. Guider la charge sans placer les mains dans les zones de coincement. Arrêter la manœuvre en cas de doute ou de matériel défectueux.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Matériel et ancrages vérifiés, zone balisée, EPI adaptés, aucun passage sous la charge.

Question 1.2. Expliquer les risques encourus par les ouvriers.

Le poids de l'unité, sa montée en hauteur et l'accès étroit exposent Alain et son collègue à plusieurs risques. La charge peut basculer ou tomber, les écraser ou leur coincer les mains et les pieds. La réception en hauteur peut provoquer une chute de l'ouvrier. Un port manuel ou une posture contrainte peut entraîner douleurs lombaires, lumbago ou blessure musculaire. Le passage encombré augmente aussi les risques de heurt, de perte d'équilibre et de chute de plain-pied.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Risques : chute ou basculement de la charge, écrasement, chute de hauteur, blessures aux mains et au dos.

Question 1.3. Présenter la prévention que vous proposez pour supprimer les risques dans cette tâche.

1. Remplacer le port manuel par un moyen de levage adapté, par exemple un treuil ou un palan installé sur un portique ou un ancrage dont la résistance est vérifiée. Choisir un équipement compatible avec l'accès étroit et la charge.

2. Contrôler l'équipement et les élingues, baliser la cour et éloigner les tiers. Organiser les consignes entre les deux ouvriers, guider la charge depuis une position sûre et prévoir une réception stable en hauteur. Si le levage ne peut être sécurisé, suspendre l'opération et choisir une autre méthode.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Utiliser un moyen de levage adapté et vérifié, sans manutention manuelle, avec zone balisée et réception sécurisée.

2. Législation du travail et santé au travail

Les questions portent sur la personne chargée de veiller à l'application des règles de sécurité dans l'entreprise et sur les autres fonctions de cette personne. Elles abordent aussi les douleurs dorsales d'Alain, la définition de l'accident du travail et l'organisme qui l'assure.

Législation du travail

Question 2.1. Citer la personne chargée de veiller à l'application des règles de sécurité dans l'entreprise.

La personne chargée de veiller à l'application des règles de sécurité dans l'entreprise est l'employeur, généralement le chef d'entreprise. Il organise le travail et doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des salariés. Il peut confier certaines missions de prévention, mais cela ne supprime pas sa responsabilité générale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'employeur, généralement le chef d'entreprise.

Question 2.2. Énumérer les autres fonctions de cette personne.

En plus de veiller au respect des règles, l'employeur évalue les risques professionnels et met en place des actions de prévention. Il informe et forme les salariés sur les risques liés à leur activité, leur fournit les équipements de protection adaptés et veille à ce que les outils et équipements de travail soient utilisés et maintenus en sécurité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Évaluer les risques, organiser la prévention, informer et former les salariés, fournir des protections adaptées et assurer la sécurité des équipements.

Question 2.3. Alain se plaint du dos. Lui conseiller la personne qui l'aidera à trouver des solutions pour ne plus avoir mal au dos dans le cadre de son travail.

Alain peut s'adresser au médecin du travail, qui connaît les contraintes professionnelles et contribue à préserver la santé des salariés. Il pourra échanger avec Alain sur les gestes, postures et tâches qui sollicitent son dos, puis conseiller des adaptations du poste ou de l'organisation du travail pour réduire les douleurs.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le médecin du travail.

Question 2.4. **Rechercher deux autres rôles remplis par cette personne.**

Outre son rôle de conseil concernant les douleurs d'Alain, le médecin du travail exerce notamment ces deux missions :

- assurer le suivi de l'état de santé des salariés ;
- conseiller l'employeur et les travailleurs sur la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Suivi médical des salariés; conseil en prévention et en amélioration des conditions de travail.

Question 2.5. **Définir l'accident du travail.**

Au sens de la législation, l'accident du travail est un événement survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, et qui entraîne une lésion corporelle. Il doit concerner un salarié et présenter un lien avec son activité professionnelle. Une maladie qui apparaît progressivement relève d'une autre qualification.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Événement survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, entraînant une lésion corporelle.

Question 2.6. **Nommer l'organisme assurant les accidents du travail.**

Dans le régime général, les accidents du travail sont pris en charge par l'Assurance Maladie, au titre de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. L'organisme de proximité est la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), auprès de laquelle l'accident est déclaré et le dossier traité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La CPAM, au titre de l'Assurance Maladie - risques professionnels.

3. Expression orale

Le sujet demande de lire la situation proposée et de préparer oralement les réponses aux questions. L'expression orale fait l'objet d'une évaluation spécifique de 2 points.

Question 3. Lire les situations proposées et préparer les réponses orales aux questions.

Préparez une réponse orale organisée, en suivant l’ordre du sujet : prévention et sécurité, législation du travail, puis expression. Appuyez-vous sur la situation concrète du levage d’une unité de 100 kg dans une cour étroite pour illustrer vos réponses. Employez les termes professionnels adaptés, formulez des phrases complètes et expliquez clairement vos choix. À l’oral, parlez distinctement, gardez un débit régulier et écoutez attentivement chaque question.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réponses ordonnées et compréhensibles, expression distincte, débit régulier et vocabulaire professionnel adapté.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2009)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Monteur dépanneur en froid et climatisation, session 2009, porte le code U50 et dure 30 minutes, dont 15 de préparation, avec un coefficient 1. À partir de l'acheminement en hauteur d'une unité de climatisation de 100 kg dans un accès difficile, elle évalue la prévention, la sécurité, la législation du travail, les accidents du travail et l'expression orale.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour acheminer une charge lourde en hauteur, analyser les contraintes d'accès et choisir une méthode et des moyens adaptés.
- La prévention consiste à repérer les dangers, évaluer les risques et mettre en place des mesures adaptées à la tâche.
- Les équipements de protection doivent être adaptés au matériel utilisé et aux risques présents.
- Le médecin du travail peut aider à rechercher des solutions face aux douleurs liées au poste de travail.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les risques aux faits du sujet : charge de 100 kg, acheminement en hauteur et cour étroite.
- Distinguez les règles de sécurité, les risques encourus et les mesures de prévention proposées.
- Pour les questions 2.1 à 2.4, identifiez précisément les personnes concernées et leurs fonctions.
- Préparez des réponses orales organisées en tenant compte des 15 minutes de préparation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser les risques liés à l'acheminement de l'unité de climatisation ?

Repérez les dangers mentionnés dans le sujet, notamment le poids de 100 kg, le travail en hauteur et l'accès étroit. Indiquez les dommages possibles pour les ouvriers, puis proposez des mesures de prévention adaptées à la tâche.

Q : Qui peut aider Alain face à ses douleurs dorsales liées au travail ?

Le médecin du travail peut conseiller Alain sur les liens entre sa santé et son activité professionnelle. Il peut contribuer à rechercher des adaptations du poste ou de l'organisation du travail pour prévenir ou réduire les douleurs.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment organiser la préparation ?

L'épreuve dure 30 minutes, dont 15 minutes de préparation. Pendant ce temps, repérez les éléments importants de la situation, préparez une réponse pour chaque question et organisez votre présentation orale.

Q : Quels points et critères de notation le sujet précise-t-il ?

Le sujet attribue 9 points à la prévention et à la sécurité, 9 points à la législation du travail et 2 points à l'expression orale. Il ne donne pas de grille détaillée indiquant les critères de notation de l'oral.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF)/2009/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2009 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Froid : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.